

- Commune de CONTHIL -**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 29 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROMAIN, Maire.

Date de la convocation 22 avril 2025

Date d'affichage des délibérations : 02 mai 2025

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de procurations : 3

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN, Massimo PICCIOTTI, Jean François PIERRE DIT MERY et Jean Luc SCHREINER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : Bruno COLIN

Absent(s) excusé(s) : Isabelle WITTMER, Massimo PICCIOTTI et Michel HASTENTEUFEL

Procuration : Massimo PICCIOTTI donne procuration à Valérie SEMMELBECK
Michel HASTENTEUFEL donne procuration à Olivier ROMAIN
Isabelle WITTMER donne procuration à Jean François PIERRE DIT MERY

Madame Valérie SEMMELBECK est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1er avril 2025 ;
- 2- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2024 ;
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement 2024 ;
- 4- Vote du budget primitif principal 2025 ;
- 5- Vote du budget primitif assainissement 2025 ;
- 6- Présentation du rapport d'activité 2024 de la CCS ;
- 7- Mise en place d'une convention pour la location du bâtiment de la fontaine ;
- 8- Projet de création d'un préau adossé au presbytère ;
- 9- Divers.

- - - Délibérations - - -

Monsieur le maire tient à rappeler que les séances de conseil municipal sont enregistrées.

1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1er avril 2025.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal sans les divers, qui seront présentés lors du prochain conseil car le délai pour réaliser le compte rendu entre les deux conseils municipaux du mois d'avril était insuffisant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 1er avril 2025, sans les divers.

Résultat du vote : unanimité

2°) Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2024.

Délibération n° 151DCM202515 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	15 445,35
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	236 325,21

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	187 182,27
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	42 246,21

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	99 125,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	72 611,92
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	72 611,92
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	205 938,50
---	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter le résultat comme dit ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité.

3°) Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement 2024.

Délibération n° 151DCM202516 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget assainissement ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	2 606,89
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	55 890,55

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	4 689,38
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	27,16

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	6 000,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	13 296,27
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	7 296,27
---	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	42 621,44
---	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter le résultat comme dit ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité.

4°) Vote du budget primitif principal 2025.***Délibération n° 151DCM202517 Codification : 7.1 Décisions budgétaires***

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	292 593,00 € en dépenses 343 303,19 € en recettes
Section d'investissement :	331 437,92 € en dépenses 331 437,92 € en recettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité.

5°) Vote du budget primitif assainissement 2025.***Délibération n° 151DCM202518 Codification : 7.1 Décisions budgétaires***

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2025.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	65 440,44 € en dépenses 65 440,44 € en recettes
Section d'investissement :	65 935,27 € en dépenses 65 935,27 € en recettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget assainissement tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : Unanimité.

6°) Présentation du rapport d'activité 2024 de la CCS.

Monsieur le Maire informe que le rapport d'activités 2024 de la CCS n'ayant pas encore été transmis par la CCS, celui-ci sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

7°) Mise en place d'une convention pour la location du bâtiment de la fontaine.***Délibération n° 151DCM202519 Codification : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privée commune***

Monsieur le Maire indique que le garage dit de la « Fontaine » a été loué sans convention à Mr Hubert FREY pour un montant de 7,62 € par mois, dont les règlements ont cessé depuis janvier 2021.

Le garage a été conservé par son fils, Monsieur Didier FREY, et il a été convenu de mettre en place une convention de mise à disposition d'un bâtiment communal.

D'un commun accord avec Monsieur Didier FREY, il est proposé d'effectuer un rappel depuis le 1^{er} novembre 2022, début de l'intérim de Mr Olivier ROMAIN, désormais maire depuis le 31 janvier 2023, soit : 8,00 € par mois pour la période du 01-11-2022 au 30-04-2025. Puis de fixer le montant du loyer à 10,00 € par mois dont le titrage se fera annuellement.

La convention devra prévoir une mise à disposition du garage de la Fontaine, situé Rue de la Fontaine, à Monsieur Didier FREY pour un coût mensuel de 10,00 € à partir du 1^{er} mai 2025, soit 80,00 € pour l'année 2025, puis 120,00 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un local communal concernant le garage de la Fontaine ;
- **FIXE** le montant du rappel à 240,00 € correspondant à la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2025 ;
- **FIXE** le prix de location à 80,00 € par la période du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025 ; puis à 120, 00 € par an ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Unanimité.

8°) Projet de création d'un préau adossé au presbytère.

Délibération n° 151DCM202520 Codification : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire présente un projet de création d'un préau adossé au presbytère d'une surface de 50 m2, dont le bois de construction serait celui acheter précédemment par la commune et stocker dans le presbytère. Il présente les devis réalisés pour sa conception et sa construction :

- Contrat d'architecte 600,00 € HT
- GLAUDON PATRICE SAULNOIS : 768,00 € (terrassement et plots enterrés)
- L'ATELIER DU BOIS : 9 159,00 € (création du préau).
- Achat de géotextile et gravillons pour la mise en conformité du sol (travaux effectués par les bénévoles de la commune)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **A DECIDE** d'adopter le projet de création d'un préau adossé au presbytère ;
- **DECIDE** de réaliser ce projet en 2025 ;

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Libellés des DEPENSES	Montants	Libellés des RECETTES	Montants
Montant HT des achats	11 327,00 € HT	DETR	5 663,00 € HT
		Fonds propres	5 664,00 € HT
TVA	2 205,40 €		
TOTAL TTC	13 632,40 € TTC	TOTAL HT	11 327,00 € HT

- **AUTORISE** le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour 2025 ;

-**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

-**DECIDE** d'ouvrir les crédits au budget 2025 ;

Résultat du vote : Unanimité

9°) Divers.

- **Feu de circulation routière** : le feu situé rue des Marronniers fonctionne à nouveau.

- **Compostage partagé** : les composteurs installés au niveau du parking rue Saint Alexis, conventionné avec la CCS pourra être inauguré lors d'une présentation et formation délivré par un employé de la CCS qui s'occupe de la gestion des composteurs. Monsieur ROMAIN Olivier s'est proposé comme référent lors du précédemment conseil, cependant il est demandé la nomination d'un 2^{ème} référent : François BALAND s'est proposé. Cette action, obligatoire depuis janvier 2024, a un grand intérêt pour les coûts de traitement des ordures ménagères du fait que l'on retrouve trop régulièrement des déchets compostables au milieu des sacs d'ordures ménagères et de tri, pénalisant le contribuable.

- **Loi de finance 2025** : l'Etat a demandé aux collectivités territoriales de faire des économies et pour cela a prévu de diminuer de 4"% l'aide au fonctionnement des collectivités, mais pas d'impact au niveau de l'investissement. Désormais Monsieur le Maire fera, à chaque conseil, l'état des orientations politiques qui s'appliquent à nos communes.

- **Projet agrivoltaïque de la famille PATE** : Jean François PIERRE DIT MERY et Oliver ROMAIN se sont rendu à la DDT concernant ce projet qui a été présenté à différents services pour valider le projet qui semble complet et répond aux exigences des différentes administrations. Un seul point reste en suspens concernant le raccordement électrique. Il est invraisemblable que ce point ne soit pas étudié avant de débiter les études de faisabilité des projets, en sachant que d'autres projets similaires ont été présentés.

Cette concurrence pourrait jouer en défaveur pour celui de la famille PATE, en tenant compte de ce souci de raccordement.

- **Crépis du cimetière** : Monsieur ROMAIN Olivier ayant retrouvé l'entrepreneur qui a réalisé les travaux en l'invitant à le contacter pour décider de la suite à donner à se problème de chute du crépi. N'ayant aucun retour pour le moment une procédure pour lancer la garantie décennale va débiter.

- **Conte Barbe Bleue** : Monsieur ROMAIN Olivier remercie la cinquantaine de personnes présentes, Conthillois et Maires locaux étaient présents. La représentation a été un succès grâce à l'époustouflante qualité professionnelle de la compagnie Nathalie GALORO, ainsi que le goûter offert par les bénévoles de la commune et notamment le Conseil de Fabrique.

- **Regroupement scolaire** : le regroupement menacé de fermeture sera bien ouvert à la scolarité pour la rentrée de 2025. Conthil compte de plus en plus d'enfants et de fait les frais de scolarité pour la commune vont fortement augmenter. De plus, la question du bus méridien qui est maintenu, celui-ci incombera aux communes. La commune d'Haboudange qui gère une des écoles du regroupement, avait décidé de ne pas répartir la totalité de ces coûts au niveau des communes faisant partie du regroupement mais les frais de gestion étant de plus en plus élevés. Une participation supplémentaire sera demandée par cette dernière à partir de 2025.

La question du devenir du regroupement scolaire de la Petite Seille se pose dès à présent avec un rapprochement des écoles de la commune de Morhange pour 2026-2027.

- **Location de la salle de l'ancienne école** : Monsieur le Maire tient à clarifier la fonction première de la mise en location de l'ancienne école aux concitoyens de Conthil. Sa location permet de pallier l'absence de salle communale, suite aux dégâts des eaux qu'elle a subis, pour de petits événements qui n'engendrent pas de nuisances sonores. Compte tenu de son emplacement au cœur du village. Le règlement intérieur est finalisé et mis à disposition, en plus du contrat de location.

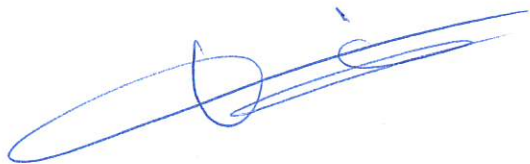
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt-deux heures et dix huit minutes.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures :

Le Maire :

Olivier ROMAIN

A blue ink signature of Olivier ROMAIN, consisting of a stylized 'O' followed by a horizontal stroke and a small flourish.

La secrétaire de séance :

Valérie SEMMELBECK

A blue ink signature of Valérie SEMMELBECK, featuring a large, circular loop followed by several smaller loops and a horizontal stroke.

LISTE DES DELIBERATIONS	
<i>151DCM202515</i>	Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2024
<i>151DCM202516</i>	Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement 2024
<i>151DCM202517</i>	Vote du budget primitif principal 2025
<i>151DCM202518</i>	Vote du budget primitif assainissement 2025
<i>151DCM202519</i>	Mise en place d'une convention pour la location du bâtiment de la fontaine
<i>151DCM202520</i>	Projet de création d'un préau adossé au presbytère